



CHATEAU CHATEAU DES QUARTS

Pendant 10 ans, Olivier Merlin a remis sur le devant de la scène ce terroir historique de l'appellation restée dans l'oubli durant plus d'un siècle. En 2011, apprenant la vente de cette belle propriété Mâconnaise, Olivier proposa à Dominique LAFON de l'acquérir en commun.

Ils deviennent propriétaires en 2012, signant ensemble leur premier millésime. Ensemble, animés par une grande motivation, ils décident donc de partager leurs expériences et leurs savoir-faire pour maîtriser l'élaboration de cette cuvée, convaincus qu'elle peut prétendre être l'un des phares de l'appellation Pouilly-Fuissé.

Olivier et Dominique se sont associés à parts égales, à titre personnel et indépendamment de leurs structures, pour créer une nouvelle société sous le nom de Château des Quarts. Ils en sont donc les deux gérants.

Le Clos des Quarts est situé dans le village de Chaintré, le plus au sud de l'appellation Pouilly-Fuissé, et ses plus vieilles vignes ont été plantées en 1917. Aujourd'hui la surface totale du Clos des Quarts est de 2 hectares et 65 ares .

Dominant la vallée de la Saône, ce magnifique clos est protégé par un haut mur de pierre qui le met en situation de monopole.

Les vins du Château des Quarts

La parcelle du Château des Quarts est un monopole. Elle donne naissance à un seul vin blanc classé en appellation Pouilly-Fuissé, baptisé « Clos des Quarts ». Olivier Merlin connaît très bien ce clos pour avoir acheté les raisins durant plusieurs années. Le domaine réalise une cuvée unique d'un chardonnay typique de la côte mâconnaise, un vin blanc vif et minéral qui révèle en fin de bouche des notes miellées caractéristique de ce terroir argilo-calcaire.





CHATEAU CHATEAU DES QUARTS

Les Vins Blancs

POUILLY FUISSE CLOS DES QUARTS MONOPOLE